

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2022 à 18h30 Salle des mariages de Sorède COMpte RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 20 Décembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Yves PORTEIX, Maire

Présents : Yves PORTEIX, Hervé CADENE, Frédérique MARESCASSIER, Cyril GASCHT, Anne-Marie BRUNIE, Jacques JUANOLA, Marie-José MARY, Dominique TAQUET, Michel LEFIER, Bettina BAUER, Delphine COVILLI, Benjamin CRISTINI, Julien DAMONTE, Céline FIGUERAS, Yvette PERIOT, Béatrice DELAUNAY, Philippe GUIMEZANES

Absents avec procuration :

Mireille MESTRES donne pouvoir à Yves PORTEIX

Jean-Marc RONFLARD donne pouvoir à Jacques JUANOLA

Brigitte BRIAND donne pouvoir à Anne Marie BRUNIE

Xavier PENEAU donne pouvoir à Bettina BAUER

Marina PUJOL donne pouvoir à Frédérique MARESCASSIER

Jean-Louis MATS donne pouvoir à Yvette PERIOT

Mme Frédérique MARESCASSIER est élue secrétaire de séance

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 29 Novembre 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil le compte rendu du Conseil Municipal.

L'assemblée municipale, à l'unanimité,

Approuve le compte rendu tel que présenté.

2) Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes telles que présentées par M. le Maire

22.56 : contrat avec la Société Perpignanaise du Froid pour d'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une table d'entrée à la cantine scolaire, pour un prix de 4 166.00 € HT soit 4 999.20 € TTC.

22.57 : marché de travaux avec SARL ELECTRONIC CONNECT SYSTEM, portant la fourniture et la pose d'une centrale alarme SPC 5320 et des badges afférents, pour la cantine scolaire et l'ALSH, rue de la Gabarre, pour un prix de 5 164.44 € HT soit 6 197.33 € TTC.

22.58 : marché avec la GINGER CEBTP pour une mission G2 AVP concernant le projet d'ombrières avec toiture photovoltaïque au parking route de Laroque-des-Albères à Sorède, pour un prix de 3 080.00 € HT soit 3 696.00 € TTC.

22.59 : marché de travaux avec la société BUISAN pour l'installation de 42 à 45 casiers cinéraires en columbariums au cimetière de Sorède, pour un montant de 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC

22.60 : marché de prestations avec ARCADI Aménagement et Paysages pour la réalisation d'une étude paysagère relative à l'aménagement de l'écoparc sportif des Albères pour un prix de à 8 730.00 € HT soit 10 476.00 € TTC.

22.61 : marché de travaux avec la société TRAVAUX PUBLICS CATALANS pour des travaux pour la mise en place d'un caniveau à grille rue des Lilas, pour un prix de 2 051.00 € HT soit 2 461.20 € TTC.

22.62 : marché de travaux à bons de commande n°24 avec le groupement d'entreprises TRAVAUX PUBLICS CATALANS et l'entreprise SOL Frères, pour des travaux de réfection d'une portion de la rue du Mas Tarté, pour un prix de 66 860.00€ HT soit 80 232.00€TTC.

M. le Maire fait état des subventions du Département, de l'Etat - DSIL et Fonds de solidarité, de la Région) d'un montant de 350 000 € obtenues pour réparer les dégâts de la tempête GLORIA.

22.63 : marché de travaux avec la société TRAVAUX PUBLICS CATALANS pour la réfection de la partie basse de la rue du Mas Tarté, pour un prix de 8 705.00 € HT soit 10 446 € TTC.

22.64 : avenant n°1 au marché de travaux à bons de commande n°23 avec le groupement d'entreprises TRAVAUX PUBLICS CATALANS et l'entreprise SOL Frères, pour des travaux de réfection de la rue de la Gabarre, du carrefour de la Creu à l'eurovélo8, dont l'objet est de réaliser les travaux en béton bitumineux et non en tri couche et d'ajouter des aménagements routiers supplémentaires. Cet avenant n°1 s'élève à 29 483 € HT soit 35 380.56 € € TTC. Le montant global du bon de commande n°23 s'élève à 88 429.80 € HT soit 106 115.76 € TTC.

Le tronçon du bas de la rue de la Gabarre partagée avec Laroque a été fait en enrobé. Cette décision se justifie pour assurer la continuité de traitement, avec marquage au sol et écluses pour ralentir la circulation. Ces travaux de finition se réaliseront en début d'année. La commune attend une proposition de l'entreprise pour amortir les dépassements des grilles sur les parties qui ne seront pas encore traitées.

3) Subvention complémentaire au profit de l'Association des Amics Sardanistes

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite par l'association des Amics Sardanistes de prise en charge par la commune des frais de la SACEM générés par les animations de l'été 2022. Cela se fait depuis plusieurs années que la commune prend en charge les frais de la SACEM en raison de la présence bienvenue de l'association pour l'animation du village en été.

M. le Maire précise que les associations seront conviées à une réunion en janvier 2023 portant à la fois sur le contexte financier difficile, la nécessité de faire des économies d'énergie, les subventions à venir en 2023.

Le Conseil Municipal, le maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le versement d'une subvention de 483.70 € au profit de l'association Els Amics Sardanistes, ce qui équivaut aux dépenses réglées par ladite association à la SACEM pour l'été 2021 ;
- Dit que les crédits seront inscrits à l'article 65748 ;
- Autorise M. le Maire à en effectuer le versement.

4) Participation financière de la commune au SIS pour 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation, envoyée par le Syndicat Scolaire Intercommunal (SIS) auquel appartient la commune de Sorède, au titre de 2022 d'un montant de 21 543.34 € contre 20 551 € en 2021.

Le Conseil Municipal, le maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le montant de participation au SIS pour l'année 2022 d'un montant de 21 543.34 €
- Dit que les crédits correspondants sont ouverts à l'article 65548 du Budget Primitif de la Commune 2022
- Autorise M. le Maire à en effectuer le versement.

5) Approbation de la Décision Modificative n°4 au Budget Primitif principal 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la présente décision modificative n°4 permet d'inscrire les recettes nouvellement notifiées en investissement et d'ajuster les crédits en dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, le maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la décision modificative n°4 au BP de la commune 2022 qui s'équilibre en section d'investissement à + 164 300.00 € comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opérations d'équipement : 164 300 €

Dont :

| | | |
|----------|-----------------------------|--------------|
| 20421 | Prime vélo | 1 500,00 € |
| 2315 217 | Voirie | 106 574,30 € |
| 2313 216 | Travaux bâtiments communaux | 51 226,00 € |
| 2315 932 | Etude paysagère mas Del Ca | 5 000,00 € |

Recettes d'investissement :

13 - 164 300.30 €

Dont :

| | |
|---|--------------|
| 1323 216 : ADES Extension Ecole/Cantine | 113 928,00 € |
| 1323935 / AIT Ecoparc | 15 811,00 € |
| 1323 217 : VCR | 7 987,00 € |
| 1322 223 : Région - Piste Cyclable Coscolleda | 26 574,30 € |

6) Projets structurants et plans de financements prévisionnels Fonds de concours CCACVI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les projets structurants qui ont été débattus notamment lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le 1/03/2022, et dans le cadre de plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit de l'aménagement :

- De l'écosite du Mas Del Ca

- De l'écoparc sportif des Albères.
- Du poumon vert de loisirs et de festivités en cœur de village.

Des études paysagères sont en cours et devraient être terminées en janvier 2023. Les coûts des aménagements seront alors déterminés avec plus de précision, ce qui permettra d'ajuster les plans de financement, qui devraient être pluriannuels.

Néanmoins, en raison de la nécessité de formuler une demande auprès de la CCACVI avant le 31 décembre, M. le Maire souhaite bénéficier d'une délégation de la part du Conseil Municipal concernant les demandes de subvention pour les projets exposés ci-dessus, afin notamment de prendre rang auprès de la CCACVI, au titre des fonds de concours. Il rappelle les règles d'attribution : intérêt communautaire, maximum 30% du coût (hors acquisition et frais d'études), égal ou inférieur à l'apport de la commune maître d'ouvrage, pour un montant maximal d'un million d'euros, et présence d'au moins un co-financier.

Les projets en question seront pluriannuels, car la commune doit également faire face aux coûts de réfection de voiries. Il sera nécessaire de trouver un équilibre.

Le Conseil Municipal, le maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les projets structurants de l'écosite du Mas Del Ca, de l'écoparc sportif des Albères, du poumon vert de loisirs et de festivités en cœur de village
- Autorise M. le Maire à demander les subventionnements les plus larges auprès de nos partenaires financiers traditionnels, tels que l'Etat, la Région, le Département, et la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés.
- Autorise M. le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes.

7) Questions diverses

- ✓ **Recensement** : Selon l'INSEE Sorède comptera 3446 habitants au 1^{er} janvier 2023.
- ✓ **Fibre** : le déploiement devrait couvrir 90% du territoire communal selon le Département d'ici la fin de l'année ou le début 2023.
- ✓ **Pompiers** : le SDIS demande pour 2023 une participation de 87 275 €. La construction de la nouvelle caserne est prévue 2024, à Argeles, à côté de la zone artisanale de Saint André. M. le Maire félicite M. Philippe DELAUNAY, Sorédien, à qui il a eu le plaisir de remettre sa décoration à l'occasion de la Sainte Barbe.
- ✓ **BARRAGE LA RASCLOSE** : lors du Conseil Syndical du SMIGATA, il a été souligné la nouvelle volonté de l'Etat d'encourager le stockage de l'eau. Cela pourrait peut-être aider la Commune à maintenir le barrage en l'état sans l'écrêter.

✓ **Calendrier :**

Le 7 janvier à 10h à la Salle des Mariages - Passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau Conseil Municipal des Enfants

Le 10 Janvier à partir de 18h à la Salle des Mariages - Vœux au personnel communal avec une attention particulière pour M. Pascal BELLAVISTA qui prend sa retraite.

Le 12 Janvier à partir de 18h à la Salle des Fêtes : Vœux à la population

Le 31 Janvier 2023 à 18h30 à la Salle des Mariages : Conseil Municipal

Le 28 Février 2023 à 18h30 à la Salle des Mariages : Conseil Municipal relatif notamment au Débat d'Orientation Budgétaire

Le 21 Mars 2023 à 18h30 à la Salle des Mariages : Conseil Municipal relatif notamment au Budget 2023

Monsieur le Maire conclut la séance en souhaitant de Bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers municipaux

Séance levée à 19h15

Affiché le 23 Décembre 2022

Le Maire

La Secrétaire de Séance,



Yves PORTEIX



Frédérique MARESCASSIER